

SOMMAIRE DES PRESTATIONS

Cette assurance est conçue pour vous protéger contre les pertes subies à la suite de circonstances soudaines, inattendues et imprévisibles. Veuillez lire et comprendre votre police puisque votre assurance est assujettie à certaines limitations et exclusions.

Montant d'assurance maximum	25 000 \$ - 50 000 \$ - 100 000 \$ - 150 000 \$ - 200 000 \$ - 250 000 \$ - 300 000 \$
Soins hospitaliers d'urgence	Hospitalisation en chambre semi-privée
Soins médicaux d'urgence	• Services médicaux, chirurgicaux ou anesthésiques • Tests de laboratoire et radiographies à des fins de diagnostic • Service ambulancier local agréé aérien, terrestre ou maritime vers l'hôpital le plus proche • Services privés d'un infirmier autorisé, à concurrence de 10 000 \$ • Location d'équipement médical
Médicaments d'ordonnance	Jusqu'à 1 000 \$, à concurrence d'une provision unique de 30 jours par ordonnance
Services professionnels	Services d'un physiothérapeute, d'un chiropraticien, d'un ostéopathe, d'un podologue ou d'un podiatre sur la recommandation du médecin traitant, à concurrence de 500 \$ par praticien pour des traitements dispensés en consultation externe
Transport médical d'urgence / Retour à la maison	Sur approbation préalable d'Assistance Zurich
Transport de membres de la famille	Jusqu'à 3 000 \$ pour le transport d'un membre de la famille ou d'un ami proche et jusqu'à 1 000 \$ pour les repas et l'hébergement
Visites de suivi	Jusqu'à 3 000 \$, sur approbation préalable d'Assistance Zurich
Soins dentaires à la suite d'un accident	Jusqu'à 3 000 \$ pour un traitement d'urgence à la suite d'un coup accidentel au visage
Services dentaires d'urgence	Jusqu'à 500 \$ pour un traitement analgésique dentaire immédiat
Repas et hébergement	Jusqu'à 150 \$ par jour, à concurrence de 1 500 \$ en cas d'hospitalisation
Retour d'urgence au domicile	Jusqu'à 3 000 \$ pour les frais supplémentaires pour le transport aller seulement en économie
Rapatriement de la dépouille mortelle	Jusqu'à 10 000 \$ pour le rapatriement de la dépouille ou jusqu'à 4 000 \$ pour l'incinération ou l'inhumation à l'endroit du décès
Décès et mutilation par accident	À concurrence du montant d'assurance maximum, sans dépasser 150 000 \$, pour la perte de la vie, d'un membre ou de la vue résultant d'une blessure accidentelle
Accident d'avion	À concurrence d'un montant d'assurance maximum de 50 000 \$
Voyage secondaire à l'extérieur du Canada	Jusqu'à concurrence du maximum de la somme assurée choisie lorsque la majorité de la période de couverture s'effectue au Canada (au moins 51% du voyage). Aucune couverture dans votre pays d'origine.

EXCLUSIONS IMPORTANTES

Couverture pour les problèmes de santé préexistants.

Option 1 : Couverture pour les problèmes de santé préexistants stables :

- **59 ans et moins : 90 jours stables** immédiatement avant la date d'entrée en vigueur
- **De 60 à 69 ans : 120 jours stables** immédiatement avant la date d'entrée en vigueur
- **De 70 à 79 ans : 180 jours stables** immédiatement avant la date d'entrée en vigueur

Option 2 : Aucune couverture pour les problèmes de santé préexistants :

- **Tous les âges**

Période d'attente pour les maladies

Si l'assurance est souscrite :

- **Dans les 30 jours** suivant la date de votre départ de votre pays d'origine, il y aura une période d'attente de **48 heures** ; ou
- **30 jours ou plus** après la date de votre départ de votre pays d'origine, il y aura une période d'attente de **7 jours**.

Toute maladie qui se manifeste pendant la période d'attente ci-dessus n'est pas couverte, même si les frais afférents sont encourus après la période d'attente.

La **période d'attente sera supprimée** si vous achetez :

- avant la date de départ de votre pays d'origine ; ou
- avant la date d'expiration de votre police actuelle du Régime Destination : Canada pour les visiteurs au Canada et qu'il n'y a pas aucun bris de couverture ; ou
- avant la date d'échéance de toute autre couverture d'assurance maladie existante et si aucun bris de couverture n'a lieu.